



Notre intervention concerne deux points de cette délibération : les points n°2 et 6.

Pour les équipements culturels et sportifs et leur éventuel transfert à l'agglo TLP, nous n'y voyons pas très clair et nous souhaiterions avoir la liste, pas ce soir bien sûr, des différents établissements sportifs et culturels de la ville en précisant la façon dont ils sont gérés (gestion municipale ou communautaire).

En ce qui concerne l'organisation du temps de travail, les agents territoriaux de la ville de Tarbes se sont massivement mobilisés les jeudis 25 mars et 1<sup>er</sup> avril contre la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique. Ils sont encore mobilisés aujourd'hui.

Nous soutenons pleinement ces actions et souhaitons vivement que des négociations sérieuses soient ouvertes avec les représentants du personnel pour permettre de sortir de cette situation de crise par le haut.

Cette loi, adoptée durant la période estivale, s'avère particulièrement néfaste pour les agents de la fonction publique territoriale. En effet, sous couvert d'harmonisation entre les trois volets de la fonction publique et d'annualisation du temps de travail, les fonctionnaires territoriaux vont perdre plusieurs jours de congés par an (entre 8 et 12, par exemple, pour la ville de Tarbes).

Du fait de l'histoire sociale de notre pays, de notre ville, des conquêtes ont permis à ces agent-es de bénéficier de quelques jours de congés supplémentaires. Ce qui est également une façon de compenser des salaires de misère, les plus bas de la Fonction Publique, surtout pour les catégories B ou C, majoritaires chez les employé-es des services municipaux. Nous redoutons aussi la mise en place de l'individualisation des rémunérations qui aboutira à la mise en concurrence des agents dans les collectifs de travail. L'urgence n'est pas de mettre en place la réforme mais bien de donner aux agents de la collectivité les moyens nécessaires pour faire face à la crise. Par ailleurs, nous rappelons qu'à cause du gel du point d'indice, leurs salaires n'ont pas augmenté depuis des années, affaiblissant ainsi leur pouvoir d'achat.

Au vu de la pyramide des âges dans notre collectivité, nous savons qu'il nous faudra recruter massivement ces prochaines années afin de garantir un service public de qualité. Les différentes mesures envisagées sur le temps de travail et sur les salaires risquent de rendre encore moins attractifs ces métiers essentiels. Nous sommes inquiets, surtout quand on voit comment, de nos jours, il est difficile de recruter dans certains domaines.

Nous dénonçons l'injonction faite aux maires de mettre en œuvre cette réforme au plus vite.

Plusieurs d'entre eux ont dénoncé cette injonction, qu'ils jugent à juste titre non seulement contraire à la libre administration des collectivités, mais également défavorable aux agent-es.

Ces agent-es ont été et sont toujours particulièrement mobilisé-es pour contribuer à la gestion de la crise sanitaire et pour remplir leurs missions de service public en faveur des Tarbaises et des Tarbais.

Cette réforme sonne comme une provocation et une injustice, dégradant leurs conditions de travail.

Rébecca Caley, Christophe Cavallès, Hervé Charles, Cathy Laüt et Laurent Rougé